



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des sécurités  
Bureau des polices administratives  
de la sécurité**

## Arme de catégorie B

1. je prends connaissance des informations générales de la rubrique armes du site internet [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)
2. je constitue mon dossier :
  - imprimé modèle n° 5 à compléter lisiblement, daté et signé,
  - original de l'avis préalable de la Fédération Française de Tir (FFT) à demander au Président du club de tir,
  - justificatif de l'identité du demandeur en cours de validité (CNI, Passeport),
  - justificatif de domicile (EDF, loyer, téléphone, taxe d'habitation, impôts...) de moins de 3 mois,
  - extrait d'acte de naissance avec les mentions marginales (<https://www.acte.etat-civil.fr>),
  - copie de la licence FFT recto-verso en cours de validité, tamponnée et signée par le médecin,
  - copie du carnet de tir indiquant la date de chaque séance contrôlée de pratique du tir comptabilisée dans les douze derniers mois précédant la demande,
  - justification de la détention d'un coffre-fort ou d'armoire forte (facture ou attestation sur l'honneur),
  - copies des anciennes autorisations en cas de demande de renouvellement,
  - la preuve d'inscription en tant que membre d'une association sportive (facultatif),
  - pour les mineurs, la preuve de la sélection en vue de concours internationaux et l'autorisation d'acquiescer une arme de la personne ayant autorité parentale avec copie de sa pièce d'identité,
  - une enveloppe timbrée au tarif en vigueur pour envoi en recommandé avec accusé de réception libellé au nom et à l'adresse du demandeur,
  - la liasse pour envoi en recommandé avec accusé de réception comportant le nom et l'adresse du demandeur dans la zone réservée au destinataire.
3. j'adresse mon dossier par courrier à la préfecture à l'adresse ci-dessous :

**Préfecture de Loir-et-Cher**

**Direction des sécurités - Bureau des polices administratives de la sécurité**

**Place de la République - BP 40299**

**41006 BLOIS CEDEX**









Prénom Nom et adresse

Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher  
Direction des sécurités  
Bureau des polices administratives de la sécurité  
BP 40299  
41006 BLOIS CEDEX

Modèle de lettre d'envoi

Le .....

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ma demande :

- d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes et de munitions  
ou  
 de renouvellement d'autorisation de détention,

accompagnée des documents suivants :

- imprimé modèle n° 5 à compléter lisiblement, daté et signé,
- original de l'avis préalable de la Fédération Française de Tir (à demander au Président du club de tir),
- justificatif de l'identité du demandeur en cours de validité (CNI, Passeport),
- justificatif de domicile (EDF, loyer, téléphone, taxe d'habitation, impôts...) de moins de 3 mois,
- extrait d'acte de naissance avec les mentions marginales (<https://www.acte.etat-civil.fr>),
- copie de la licence FFT recto-verso en cours de validité, tamponnée et signée par le médecin,
- copie du carnet de tir indiquant la date de chaque séance contrôlée de pratique du tir comptabilisée dans les douze derniers mois précédant la demande,
- justification de la détention d'un coffre-fort ou d'armoire forte (facture ou attestation sur l'honneur),
- copies des anciennes autorisations en cas de demande de renouvellement,
- la preuve d'inscription en tant que membre d'une association sportive (facultatif),
- une enveloppe timbrée au tarif en vigueur pour envoi en recommandé avec accusé de réception libellé au nom et à l'adresse du demandeur,
- la liasse pour envoi en recommandé avec accusé de réception comportant le nom et l'adresse du demandeur dans la zone réservée au destinataire.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération respectueuse.

Signature

## **INSTRUCTION DES DOSSIERS**

1. délivrance d'un récépissé de dépôt de la demande à réception du dossier en Préfecture,
2. après enregistrement dans le fichier national des armes (AGRIPPA), les autorisations, d'une validité de 5 ans, seront adressées directement au domicile du détenteur en courrier recommandé avec accusé de réception,
3. Les demandes de renouvellement(s) devront être transmises à la Préfecture **IMPERATIVEMENT 3 mois avant la date de fin de validité de l'autorisation.**